

contenu du message

de	"desgrees guillaume"
à	enquetepublique.vendee2@orange.fr ; enquetepublique.vendee3@orange.f
date	16/10/18 22:27
objet	Enquête publique Parc éolien du Millard et des Marzières
pièce(s) jointe(s)	1 fichier(s) Eole.docx (168.68 ko)

Bonjour, veuillez trouver un courrier dont je vous prie de bien vouloir accuser réception. Il s'adresse conjointement aux enquêteurs des projets des 2 parc éoliens en objet, dont j'espère bien qu'ils ne verront jamais le jour.

Cordialement

M. Et Mme Guillaume Desgrées du Loû
18 rue principale 85320 Bessay

Monsieur et madame Guillaume Desgrées du Loû
18 rue principale, 85320 Bessay

A M. les commissaires enquêteurs, projets d'éoliennes sur Saint Jean de Beugné et Sainte Gemme la Plaine.

J'ai l'honneur de vous faire part de mon avis le plus défavorable à l'encontre des projets éoliens en objet (Millard et Marzières). J'en suis personnellement très stressé.

1. J'ai été informé de ces projets par certaines associations qui se sont très justement mises en alerte et que je soutiens totalement. Surpris par l'opacité et le manque de communication sur ces projets (comme lors d'un projet antérieur dans le même secteur), je trouve parfaitement anormal que les habitants, premiers concernés, aient à déployer de tels efforts pour être entendus alors qu'il s'agit de notre vie quotidienne.
2. Je soutiens les arguments de ces associations concernant la préservation du patrimoine : dévaluation de l'immobilier ; environnement des ensembles remarquables ; impact sur les monuments historiques du secteur qui ont - tous - fait l'objet d'efforts considérables de restauration, et - pour certains - d'ouverture au public ; incohérence des politiques publiques qui, de la main droite financent la préservation de ce patrimoine et, de la main gauche, détruisent leur environnement immédiat.
3. Je note que les études des projets en objet comportent indéniablement - et au moins par omission - des aspects mensongers : elles évitent ostensiblement de mettre en évidence l'impact de ces projets sur la commune de Bessay.
4. Je motive également mon avis défavorable par les points suivants :
 - a. Dégradation des paysages, en particulier compte tenu de la visibilité des appareils éoliens depuis Bessay, alors que les éventuels bénéfices des projets reviendraient aux 2 autres communes (Ste Gemme et St Jean de Beugné). Quel dédommagement pour Bessay ?
 - b. Impacts des nuisances visuelles (diurne et nocturne) et sonores sur la faune dans un secteur qui a pourtant fait l'objet d'efforts de replantation des haies pour un retour à un équilibre écologique ; notamment impact sur les oiseaux rapaces allant à l'encontre de la protection de ces espèces.
 - c. Je m'inquiète de l'impact des coulées de béton sur les cultures, dans les terres et les nappes phréatiques du secteur (et les surcoûts afférents, notamment en termes de santé publique et de dépollution ultérieure). Je pense d'ailleurs que les arguments rassurants des promoteurs accréditent plutôt qu'ils font effort pour masquer une réalité et des problèmes mal maîtrisés.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces remarques et mettre notre village de Bessay à l'abri de la rapacité de certains industriels.

Comme pour le rasage des haies que nous replantons désormais... faut à nouveau commettre une erreur pour être bien sûr, quelques années plus tard, de s'être trompé ? Le problème supplémentaire étant qu'il sera moins simple et beaucoup plus coûteux de démanteler ces pantins de métal aux larges pieds de bétons en encaissant et finançant leurs impacts sociétaux bien réels, que de replanter des arbres.